

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 1^{er} octobre 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Samia GHALI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François FRANCESCHI représenté par François-Noël BERNARDI - Antoine ROUZAUD représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BERTRAND - Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Eric DIARD - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Eric LE DISSES - Patrick MAGRO - Jérôme ORGEAS - Roland POVINELLI - Philippe SAN MARCO - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AGER 006-2239/10/BC

**■ Approbation d'une convention avec la société McDonald's relative à la réduction des emballages abandonnés sur la voie publique
DGPEUM 10/5317/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Compte tenu de l'expansion de la restauration rapide et de la vente à emporter et le manque de civisme de certains clients de ce type de commerce, le nombre d'emballage jeté sur la voie publique issus de ce mode de restauration est sans cesse croissant.

Dans le cadre de la charte Nationale « lutte contre l'abandon des emballages de la restauration rapide sur la voie publique » signé le 21 octobre 2008 par l'association des Maires de France (AMF) et le Syndicat National de l'alimentation et de la restauration rapide (SNARR) et de l'engagement à cette charte par Mac Donald's France, Mac Donald's s'engage à :

- Réduire le volume d'emballage à la source.
- Mettre en place des poubelles adaptées aux nouveaux modes de consommation.
- Organiser une collecte des déchets optimisée et plus visible du grand public.

- Mettre en œuvre une communication incitant au changement de comportement des consommateurs.

Cette opération se déroulera dans un premier temps sur Marseille mais pourra s'étendre sur l'ensemble du territoire communautaire, notamment sur les communes sur lesquelles McDonald's est implanté.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée avec McDonald's visant à réduire les emballages abandonnés sur la voie publique.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention,.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à la Propreté,
Traitement des Déchets, Eau et Assainissement

Antoine ROUZAUD

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Une agglomération éco-responsable

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI